

le marquis de Berghes, le comte de Hornes, l'amirante de Castille. La flotte se composait de 125 voiles; elle appareilla le lendemain. Le 19 elle arriva entre Hampton et l'île de Wight. La flotte anglaise et flamande, composée d'environ 40 voiles, vint à sa rencontre. Le jour suivant le prince reçut la visite de l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre et de plusieurs seigneurs anglais.... Le 24, le prince et la reine étant réunis, le conseiller Figueroa présenta à Philippe les lettres de l'Empereur qui lui faisaient donation du royaume de Naples. Après la cérémonie du mariage, Philippe dansa avec la reine à la manière d'Allemagne (*al modo de Alemaña*)... Marie entendait la langue espagnole, mais ne la parlait pas.

Une autre relation du voyage de Philippe II en Angleterre, en 1554, qui se trouve dans un des manuscrits de la Bibliothèque de l'Escurial, a été publiée par les éditeurs de la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. I, p. 564.

## S 28.

62. — Felipe II<sup>o</sup>. Discurso exhortándole á que fuese en persona á la guerra (Discours l'exhortant à ce qu'il allât en personne à la guerre).

Ce discours est dans un volume in-fol., pap., relié en parchemin, sans titre, ayant 233 feuillets, d'une écriture italienne du XVII<sup>me</sup> siècle; il remplit les feuillets 1-11 et est en italien, comme toutes les autres pièces du volume.

On ne voit pas de qui il est. Il paraît avoir été adressé à Philippe II peu après l'abdication de Charles-Quint.

C'est probablement une traduction de l'espagnol.

## V 248.

## 63. — Apuntamientos y Relaciones históricas.

In-4°, pap., rel. en maroquin rouge, avec filets et vignettes dorées, 236 feuillets, écriture de la fin du XVI<sup>me</sup> ou du commencement du XVII<sup>me</sup> siècle.

On trouve, aux fol. 124-150, *Discurso hecho por GASPARD COLIGNY, señor de Chastillon, almirante de Francia, en el qual summaria y verdaderamente se contienen las cosas passadas durante el cerco de la villa de San Quintin* (Discours fait par GASPARD COLIGNY, seigneur de Chastillon, amiral de France, dans lequel, sommairement et avec vérité, sont racontées les choses passées durant le siège de la ville de Saint-Quentin). Il est daté du 28 décembre 1557, à l'Écluse, où l'amiral était prisonnier.

Coligny débute en déclarant qu'on ne doit pas prendre ce discours pour une justification; qu'il n'en a pas besoin. Sa principale consolation, dit-il en terminant, est que de pareils événements ne peuvent arriver que par la volonté de Dieu.

Le discours ou mémoire de Coligny est imprimé en français, qui est son texte original, dans la Collection des mémoires sur l'histoire de France.

## E 98.

## 64. — Relacion de España, hecha á la república de Venecia, año de 1559, por su embajador, Miguel Suriano.

In-4°, pap., rel. en parchemin, écriture italienne du XVII<sup>me</sup> siècle, 178 feuillets.

On lit au dos : *Relatione delli Stati del serenissimo re Filippo, referita del clar. MICHEL SURIANO, l'anno M. D. LIX; item, Relatione di Francia, del clar. GIO. CORNARO, l'anno 1571.*

La relation de Suriano remplit les feuillets 1-110.

Elle a été publiée par M. Albèri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, sér. I, t. III, p. 331; j'en ai donné une analyse dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, pp. 95-134.

## I 193.

## 65. — Relaciones de los Países Bajos.

In-4°, pap., rel. en parchemin, 118 feuillets.

On lit, au 2<sup>me</sup> feuillet de garde : *Summario de las alteraciones de los Estados Bajos de Su Majestad, del presidente HOPPERO* (Sommaire des troubles des Pays-Bas de Sa Majesté, par le président HOPPERUS). Les trois derniers mots sont écrits de la main du cardinal de Granvelle.

C'est une traduction du *Recueil et Mémorial* d'Hopperus publié par Hoynek van Papendrecht dans la 2<sup>me</sup> partie du tome II de ses *Analecta Belgica*.

Elle paraît avoir été faite pour Philippe II ou pour quelqu'un de ses ministres.

## E 49.

66. — Tomo II. Varios Papeles de discursos, relaciones, con la de los sucesos de Borgoña, etc. (Différents papiers de discours et relations, avec celle des événements de Bourgogne, etc.).

In-fol., pap., rel. en parchemin, 456 feuillets, écriture italienne du dix-septième siècle.

Recueil de Mélanges, parmi lesquels j'ai noté les mémoires et discours qui suivent;

Fol. 77-117. *Lo que conviene y es necessario para el buen gobierno*,

*reformacion y pulicia de los Estados de Flándes* (Ce qui convient et est nécessaire pour le bon gouvernement, la réformation et la police des États de Flandre).

Ce mémoire est précédé d'une dédicace ou lettre à un personnage qui n'est pas nommé, mais qui est traité de *serenissimo señor* et de *Vuestra Alteza* (apparemment l'archiduc Albert).

L'auteur dit qu'il a été élevé, étant très-jeune, dans les Pays-Bas, et qu'il y a reçu beaucoup de marques de courtoisie et d'honneur <sup>1</sup>.

Son travail est divisé en trente chapitres, lesquels portent les titres suivants :

- I. Avis à Son Altesse touchant le gouvernement.
- II. De l'état ecclésiastique et des évêques.
- III. Des abbés et abbayes de moines.
- IV. Du conseil d'État.
- V. De ce qui se devra traiter au conseil d'État et avec toutes les provinces.
- VI. Du conseil privé, qui est royal.
- VII. Du grand conseil de Malines et de la chancellerie de Brabant.
- VIII. Du conseil des finances.
- IX. Des receveurs particuliers des provinces et des villes.
- X. Des magistrats.
- XI. Des commissaires qui, chaque année, élisent les magistrats en Flandre et en Brabant.
- XII. Des quatre membres de Flandre.
- XIII. Des gens de guerre et de la mauvaise discipline qu'il y a entre eux.
- XIV. Des capitaines et officiers des gens de guerre.
- XV. De la charge d'auditeur général de l'armée.
- XVI. Du général des vivres.
- XVII. Du *veedor* général.
- XVIII. Des *contadores* de l'armée.
- XIX. Du *pagador* général de l'armée.
- XX. Des commissaires des montres.

<sup>1</sup> « .... Donde me he criado de muy moço y recebido mucha cortesía y honra. »

- XXI. Qu'il ne faudrait avoir qu'un *contador* pour l'armée.
- XXII. Des munitions et choses nécessaires pour les châteaux et maisons fortes.
- XXIII. Que le Roi devrait s'attribuer un pouvoir absolu sur les villes et villages, sans que les magistrats y exerçassent tant d'autorité.
- XXIV. Des impositions, tailles, subsides et autres charges qui se lèvent sur le pauvre peuple, particulièrement en Flandre.
- XXV. Des wateringues ou réparations des digues.
- XXVI. Des excès des seigneurs en domestiques et autres superfluités et de la manière de se vêtir du peuple.
- XXVII. De ce qu'il y a à traiter avec l'électeur et évêque de Cologne et de Liège.
- XXVIII. Des offices de vicaire général et administrateur de l'hôpital royal de l'armée.
- XXIX. De l'armée navale.
- XXX. Conclusion dans laquelle se proposent les moyens nécessaires pour la bonne police et le bon ordre du pays.

Dans le chapitre XXVI l'auteur blâme le faste désordonné des seigneurs et des gentilshommes, leurs dépenses en domestiques, en chevaux et en banquets, qui surpassent leurs revenus et font qu'ils ne payent pas les marchands à qui ils doivent. Cet exemple est contagieux, car il n'y a homme ni femme du peuple, serviteur ni servante, qui ne veuille aller vêtu de soie<sup>1</sup>.

Au chapitre XXVII, l'auteur dit que l'évêque de Liège moderne<sup>2</sup> a fait une ligue avec les Hollandais. Il y est question de la ville de Bonn, que les troupes du Roi avaient prise, qui a été restituée à l'évêque et qu'il a fallu prendre de nouveau.

Au chapitre XXIX, l'auteur propose, « pour faire venir les ennemis » à obéissance, » de former une bonne armée navale, et de la répartir à Dunkerque, Nieuport, Blanckenberghe et l'Écluse.

Dans le dernier chapitre, l'auteur rappelle qu'il fut envoyé vers le Roi

<sup>1</sup> « .... No haviendo hombre popular ni muger, criado ni criada, que no quiera andar vestido de seda. »

<sup>2</sup> Ernest de Bavière.

en 1580; il cite un acte du conseil privé de 1581, une conversation qu'il eut à Gand, en 1585, avec le nonce apostolique, etc.

Le simple relevé des titres montre l'esprit dans lequel est conçu le mémoire. L'auteur est un royaliste outré; en même temps il est un grand zéléteur de la foi et un chaud défenseur des droits de l'Église.

Dans sa conclusion il dit qu'on ne peut nier que, depuis quatre à cinq ans, le plus mauvais ordre a régné dans les Pays-Bas : les offices n'ont pas été donnés à des personnes idoines; le cours de la justice a été suspendu; on a usé de dissimulation envers ceux qui ne se gouvernaient pas comme ils l'auraient dû; le peuple n'a pas été traité comme il convenait; aucune démonstration n'a été faite contre les ministres et les gens de guerre qui vivaient mal; ceux-ci ont, au contraire, été comblés d'honneurs, etc., etc.

Fol. 119-121. *Discorso sopra le cose di Fiandra, fatto l'anno 1572.*

Ce discours, sans nom d'auteur et sans qu'on voie à qui il est adressé, peut se résumer dans les lignes suivantes qui lui servent de conclusion :

« La vraie manière donc de remédier à tant de maux imminents est, en donnant un successeur au duc d'Albe, de pardonner à ceux qui voudront se réduire sous l'obéissance du Roi, d'honorer les bons en leur conservant leurs privilèges, de punir avec modestie et douceur les mauvais, de demander amiablement aux sujets ce qu'ils peuvent donner, les tondant en bon berger et non les écorchant pas comme un mercenaire, et, pour acquérir leur bienveillance en même temps que la réputation de bon prince, rejeter avec dissimulation les fautes commises sur ceux qui les ont gouvernés, en s'en montrant mécontent <sup>1</sup>.

Fol. 123-153. *Discurso que se dió al duque de Alva en Mastricht, el año 1568, después de hechas las justicias de las personas principales* (Discours qui fut remis au duc d'Albe à Maestricht, en 1568, après que les personnages principaux eurent été exécutés).

Ce discours m'a paru être une traduction du mémoire du secrétaire

<sup>1</sup> « Il vero (dunque) modo di remediare a tanti mali che sopra stano, è, con un nuevo successore al duca d'Alva, perdonare a quelli che si vorranno ridurre; conservare con immunità e honori gli buoni; punire con modestia e dolcezza gli rei; prendere da sudditi amorevolmente quel che possono, tondendogli come buen pastore et non gli scorticando come mercenario, et, per acquistare la benevolenza et reputatione di buen principe, regettare con dissimulatione queste falte sopra quelli che hanno administrati, mostrando esserne mal contento. »

d'État Josse de Courtewille que j'ai signalé dans mon rapport de 1841 sur les Archives de Lille<sup>1</sup>. Il forme 52 articles. Il est suivi de notes ou remarques (*apuntamientos*) sur une partie de ces articles. On ne voit pas qui en est l'auteur : en général, elles sont d'accord avec les vues de Courtewille.

Fol. 137-148. *Cabos succinctos que se tocan de las causas y origen de los mal sucedidos desde el 1568 por todo el 1573 en los Payses Baxos, reducidos á terminos muy trabajosos y peligro de succeder mayor ruyna* (Exposé succinct des causes et de l'origine des malheureux événements arrivés, de 1568 à la fin de 1573, dans les Pays-Bas, réduits par là à une situation très-critique et en danger de subir une ruine plus grande encore).

Ce mémoire, très-intéressant, contient une critique raisonnée de l'administration du duc d'Albe, sans que celui-ci y soit nommé. Il dut être présenté à Philippe II par quelqu'un de ses ministres. En voici l'analyse :

Depuis que se fit la principale justice, les vrais moyens propres à établir les affaires de ces pays n'ont pas été employés comme il convenait ; on n'a pas considéré qu'il est impossible de maintenir ces pays par la force seule, vu leur situation, le grand nombre de villes et de villages qu'ils renferment, l'étendue de leurs frontières, la puissance des États voisins ; on a oublié aussi que le principal fondement de l'assurance de ces États est l'affection des vassaux.

Les fautes n'ont pas été punies avec humanité ; les bons services n'ont pas été récompensés d'une manière libérale. Le pardon général, pour avoir été accordé si tard et avoir renfermé tant d'exceptions, a produit peu de fruit.

On a eu peu d'égard aux bons et sages avis donnés par les ministres et conseillers fidèles du Roi.

On a changé le gouvernement public et particulier, qui était en harmonie avec les mœurs et l'esprit du pays et dont les princes et ministres précédents faisaient un si grand cas, consacrant leurs soins et leur vigilance à conserver l'affection des sujets, comme la garde la plus sûre d'un pays si ouvert et entouré de voisins si hostiles à la monarchie d'Espagne.

<sup>1</sup> Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservées dans les Archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille ; 1841, in-8°, p. 19.

Par les prudentes institutions du passé le pays a prospéré, et le commerce l'a rendu le plus riche de l'Europe <sup>1</sup>.

Aujourd'hui tout est changé, et le Roi a perdu un grand nombre de sujets, a dépensé des sommes énormes, sous le vain prétexte de nouvelles inventions de trésors des biens confisqués, et les autres si mal conçus de millions de rente.

L'abolition des sages institutions des princes précédents, des exemptions et franchises du commerce et des sociétés, confréries et divertissements du peuple a aussi causé beaucoup de mécontentement.

Les princes anciens, indépendamment desdites institutions, érigèrent partout des gildes ou serments, qui sont comme des confréries de personnes appliquées à la milice pour la défense de la province, pour la sécurité des campagnes, des rivières et des chemins : cette sécurité a augmenté la population du pays et a contribué à sa richesse. A présent on a prétendu abolir tout cela, introduisant, au lieu des franchises et libertés du commerce, la violence et le despotisme.

Par ajouter à toutes ces calamités, on a usé d'une rigueur extrême envers les coupables pendant trois années entières, depuis 1568, mettant à mort près de quatre mille personnes, en bannissant plus de huit et même de neuf mille <sup>2</sup>, sans parler de beaucoup d'autres qui, ne pouvant compter sur le pardon, se sont réfugiés en pays étrangers : la plupart de ceux-ci, par extrême pauvreté et par désespoir, ont depuis pris les armes et se sont mis à voler par mer et par terre et à servir les ennemis.

A ces événements succédèrent la rupture avec l'Angleterre et les arrêts qui s'ensuivirent, avec un préjudice inouï pour les sujets du Roi : car en ce temps-là les habitants des Pays-Bas avaient beaucoup plus de finances et de marchandises à eux appartenantes en Angleterre qu'il n'y en avait qui appartinssent aux Anglais dans les Pays-Bas. Le commerce cessa; la pauvreté s'accrut; beaucoup de gens, manquant de travail et par suite de moyens d'existence, se déterminèrent, par désespoir, à se joindre aux bannis et hérétiques, à piller sur terre et sur mer.

<sup>1</sup> « El mas rico de la Europa. »

<sup>2</sup> « ..... Y justiciadas cerca de quatro mil personas, y mas de ocho y aun nueve mil desterradas. »

Au grand préjudice pour le public qui résulta de la rupture avec l'Angleterre et des arrêts réciproques, se joignirent les passe-ports et les licences particulières qui se donnèrent seulement pour enrichir quelques personnes, et qui eurent pour résultat que les Anglais exportèrent leurs draps, leurs laines et leur étain, faisant de la sorte entrer beaucoup d'argent dans leur royaume; qu'ils eurent ainsi un motif de s'entretenir en état d'inimitié avec le Roi et; sous cette couleur, de favoriser leurs amis les hérétiques. Après avoir commis la faute de rompre avec l'Angleterre, on n'en pouvait faire de plus grande que d'accorder des facilités de commerce avec ce pays.

Les altérations et changements apportés dans le cours des monnaies ont été une autre source de ruine pour le pays; ils n'ont profité qu'à ceux qui se sont entremis de la matière.

Vint ensuite l'introduction du conseil, qu'on appelle *des troubles*, si inusité, si odieux et si scandaleux, qu'il a causé un mécontentement universel. On ne parlera ici que des délais apportés par ce conseil dans l'administration de la justice réclamée par les intéressés, aussi bien les riches et les nobles que les pauvres, les veuves, les orphelins, les églises et les monastères. On ne peut obtenir de lui la moindre chose qu'après de longues et coûteuses démarches et des preuves sans fin, tellement que beaucoup d'intéressés ont préféré renoncer à leurs prétentions. Lorsque, après avoir dépensé un temps et des sommes considérables, on obtient enfin un arrêt, il est souvent inutile, tantôt parce que les biens sur lesquels il est exécutoire ont été dissipés, tantôt parce que les receveurs disent avoir ordre de ne pas payer.

Ces plaintes, ce mécontentement si général, se sont accrus par la rude et étrange condition du ministre principal qui est à la tête du conseil<sup>2</sup>, condition telle que ceux qui ont affaire à lui demeurent désespérés, après avoir été maltraités en fait et en paroles<sup>3</sup>. Telle est la confusion qui existe dans cette partie que plus de 15,000 procès sont pendants devant le conseil.

<sup>1</sup> « .... Tan inusitado, y odioso, y escandaloso. »

<sup>2</sup> Juan de Vargas.

<sup>3</sup> « .... La áspera y estraña condición del ministro principal que rige el dicho consejo; con la qual quedan los negociantes mas desconsolados y maltrados de obras y palabras... »

Il faut joindre à ce tableau les insolences, extorsions et violences des gens de guerre, qui, sans respect pour personne, ecclésiastique ou séculier, ont traité tous les sujets comme s'ils étaient nouvellement conquis, tolérés en cela par leurs supérieurs.

Tandis que les soldats étrangers tirent du pays un argent considérable, les soldats et la cavalerie indigènes, qui ont donné tant de preuves de fidélité, et qui en 1568 ont si puissamment aidé à chasser le prince d'Orange, ne sont pas payés.

Ajoutons les impositions et charges que l'on a voulu introduire dans le pays, plus par force que par les moyens accoutumés de persuasion auprès des états pour obtenir les aides nécessaires. Après que la prétention et recouvrement du 100<sup>me</sup> denier avait sorti son effet, on y ajouta la *rebusca* (recherche, inquisition) : ce qui causa beaucoup de scandales et de murmures, sans qu'il en résultât un grand profit.

Depuis survint l'universel mécontentement du 10<sup>me</sup> et du 20<sup>me</sup>, que, par la seule force et obstination, on voulut exécuter, contre le gré de tous les états. Aucune persuasion ni raison ne put en détourner (le duc), maltraitant de paroles et de fait les personnes et ministres principaux qui signalaient les graves inconvénients qu'entraîneraient des mesures aussi violentes, parce qu'il l'avait représenté en Espagne comme chose facile et de grande ressource. Afin de se délivrer de cette odieuse imposition, les états offrirent deux millions de florins pour six années, subvention qui peu à peu serait devenue perpétuelle. On n'accepta pas leur offre. Alors le commerce commença de se transporter dans les pays voisins.

Ce qui ne contribua pas peu à augmenter le mécontentement, ce fut l'opinion que, en la cour d'Espagne, aussi bien qu'à Rome et partout, les Pays-Bas étaient regardés comme hérétiques et ennemis du Roi, opinion procédée de ce qu'il se disait publiquement que tout le pays avait commis crime de lèse-majesté divine et humaine; qu'ainsi le Roi ne pouvait compter sur lui, et devait le traiter comme pays de conquête.

Ils se plaignent que leurs privilèges et coutumes ne sont pas respectés; qu'on veut les gouverner à la mode d'Espagne, sans égard à la différence des pays. Ils sont persuadés que, si l'on recouvre les lieux dont les ennemis se sont emparés, eux et leurs enfants seront réduits en servitude : de sorte que même les principaux du pays, et la plupart des meilleurs catholiques,